

# La réponse de l'AFG au Livre Vert sur les fonds d'investissement

Point presse 23/11/05



# Le Livre Vert sur les fonds d'investissement

## 1. Bref rappel du calendrier et des enjeux...

1.1 Le calendrier récent des travaux européens...

1.2 Le calendrier à venir

## 2. La réponse de l'AFG

## 3. Conclusion

# 1. Bref rappel du calendrier et des enjeux (1)

## 1.1 Le calendrier récent des travaux européens...

- Follow-up de la Directive OPCVM (Directive 2001/108/CE)
- La résolution du Parlement européen sur les hedge funds
- La mise sur pied de l'Asset Management Expert Group
- La création de l'unité Asset Management
- La publication du Livre Vert le 14 juillet 2005

# 1. Bref rappel du calendrier et des enjeux (2)

## 1.2 Le calendrier à venir

- Fin de la consultation publique le 15 novembre 2005
- Création prochaine par la Commission européenne de deux groupes de travail :
  - fusions de fonds/pooling[/passeport soc. de gestion]
  - gestions alternatives
- Publication d'un Livre Blanc d'ici la fin de l'année 2006

# Le Livre Vert sur les fonds d'investissement

1. Bref rappel du calendrier et des enjeux

2. La réponse de l'AFG

3. Conclusion

## 2. La réponse de l'AFG

- **A.** Rendre possible une organisation plus efficace de notre industrie et une réduction de ses coûts
- **B.** Rendre la réglementation européenne plus accueillante à l'innovation
- **C.** Clarifier les conditions de commercialisation des fonds d'investissement

## 2. La réponse de l'AFG (1)

### A. Rendre possible une organisation plus efficace de notre industrie et une réduction de ses coûts

1. Faciliter ***l'enregistrement transfrontalier*** des OPCVM pour faciliter leur distribution pan-européenne
- 2. Rendre possibles les ***fusions transfrontalières d'OPCVM***
- 3. Autoriser les ***OPCVM maîtres nourriciers*** (master-feeders) **transfrontaliers**
- 4. Mettre en place un ***passeport « société de gestion »***
- 5. Réfléchir aux conditions de mise en place d'un ***passeport « dépositaire »***

## 2. La réponse de l'AFG (2)

### **B. Rendre la réglementation européenne plus accueillante à l'innovation**

- 6. Elargir la gamme des fonds bénéficiant d'un passeport
- 7. Assouplir la directive OPCVM en lui donnant un format «Lamfalussy» pour lui permettre d'accueillir l'innovation (compléter la liste des actifs éligibles, permettre de nouveaux types de gestion...)

## 2. La réponse de l'AFG (3)

### C. Clarifier les conditions de commercialisation des fonds d'investissement

- 8. **Clarifier les responsabilités** respectives du **producteur et du distributeur** à l'égard de l'investisseur
- 9. Assurer un **traitement réglementaire équitable** entre les produits et services de gestion et les produits concurrents (certificats, notes,...)
- 10. Mettre en place un **véritable prospectus simplifié unique** pour tous les OPCVM bénéficiant du passeport.

# 3. Conclusion (1)

## 1. La Commission européenne

- A effectué un excellent travail d'analyse
- A abordé quasiment tous les sujets importants
- A identifié les améliorations à apporter

## 2. Mais elle n'a pas encore choisi

- Ni de réviser la Directive dans son *format* (seul moyen pourtant d'accueillir rapidement l'innovation)
- Ni d'adapter la Directive sur le *fond* (or de nombreux sujets ponctuels nécessitent des adaptations législatives)

## 3. Conclusion (2)

3. Une action ambitieuse est pourtant nécessaire :

- *Il est urgent d'améliorer le fonctionnement pratique du cadre législatif existant (passeport produit/prospectus simplifié unique...)*
- *Mais il faut aussi travailler dès à présent aux modifications réglementaires accompagnant les évolutions structurelles de l'industrie (actifs éligibles, fusions de fonds, master-feeders, passeport société de gestion...)*
- *Et assurer une meilleure cohérence entre les différentes directives : OPCVM, Mifid, Pensions...*

4. Ces priorités sont également celles de notre association européenne, l'EFAMA